CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Le conseil de la Municipalité de La Minerve siège en séance extraordinaire ce mardi 20 juillet 2021, à 14 h, par visioconférence. Cette séance a été convoquée par le maire, M. Jean Pierre Monette, pour être tenue à huis clos et où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2021

1. Mesures spéciales pour la tenue de la séance du conseil à huis clos;
2. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 20 juillet 2021;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
5. Engagement de la commis comptable;
6. Lutte contre le myriophylle à épis;
7. Fermeture des accès publics;
8. Autorisation du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme du Fonds canadien de revitalisation des communautés;
9. Autorisation des patrouilleurs à visiter des terrains pour l'application des règlements de zonage;
10. Poste chauffeur journalier;
11 Période de questions;
12. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings, Ève Darmana et Lynn Manconi et MM. les conseillers Marc Perras, Michel Richard et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol et le directeur général adjoint M. Robert Charette.

(1.)
2021.07.237 **MESURES SPÉCIALES POUR LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets successifs qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit à ce jour jusqu'au 30 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente

séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

(2.)
2021.07.238 **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2021**

Le quorum étant constaté, il est 14 h 07

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 20 juillet 2021 soit ouverte.

ADOPTÉE

(3.)
2021.07.239 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juillet 2021 tel que présenté aux membres du conseil en ajoutant à l'ordre du jour un item, poste chauffeur journalier.

ADOPTÉE

(4.)
2021.07.240 **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(5.)
2021.07.241 **ENGAGEMENT DE LA COMMIS COMPTABLE**

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce de départ à la retraite présentée par madame Carole Lamoureux, en date du 4 juin 2021, lequel prendra effet en date du 4 août prochain;

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste de commis comptable,

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et l'intérêt manifesté par madame Claudine Valiquette pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Claudine Valiquette au poste de commis comptable selon les normes de la convention collective.

ADOPTÉE

(6.)
2021.07.242 **LUTTE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'Association du lac Chapleau et datée du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux planifiés dans le cadre de la lutte contre le myriophylle à épis;

CONSIDÉRANT les coûts importants que représenteront ces travaux;

CONSIDÉRANT l'importance de la santé du lac Chapleau;

POUR CE MOTIF**,**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une aide financière à l'Association du lac Chapleau, de l'ordre de 50 000 $ afin de couvrir les dépenses suivantes :

- Location de plongeurs certifiés;
- Achat de matériel spécifique de plongée;
- Achat d'accessoires pour la transformation de la chaloupe;
- Achat d'essence.

D'affecter le surplus budgétaire pour cette dépense.

ADOPTÉE

(7.)
2021.07.243 **FERMETURE DES ACCÈS PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'organisation de spectacles sur le lac Chapleau et Désert pour les occupants de ces lacs;

CONSIDÉRANT l'importance de protéger les lacs du myriophylle à épis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana

APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à la majorité :

D'AUTORISER la fermeture des accès du lac Chapleau soit le 23 et 24 juillet 2021 et du lac Désert soit le 7 août 2021, pour l'organisation de spectacles afin de protéger ces lacs du myriophylle à épis.

ADOPTÉE

(8.)
2021.07.244

Modifiée par 2021.09.304

AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de déposer un projet dans le cadre du programme de subvention du Fonds canadien de revitalisation des communautés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

- Que la Municipalité de La Minerve fasse une demande de subvention dans le cadre du Programme du Fonds canadien de revitalisation des communautés :
    - 75 % du coût du projet consistant en un soutien financier maximal accordé ;
    - 25 % du coût du projet représentant la contribution obligatoire de la Municipalité;
- D'autoriser madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires relatifs à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

(9.)
2021.07.245

AUTORISATION DES PATROUILLEURS À VISITER DES TERRAINS POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE

CONSIDÉRANT les besoins d'application des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que les patrouilleurs nautiques circulent sur le territoire et peuvent observer plusieurs infractions;

CONSIDÉRANT le besoin de confirmer les pouvoirs habilitants aux patrouilleurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser les patrouilleurs municipaux à appliquer les dispositions du règlement 2013-103 ainsi qu'aux règlements déjà nommés notamment le règlement 584, 649 et en conséquence que ces personnes soient autorisées à visiter les terrains au même titre que les inspecteurs en bâtiment.

ADOPTÉE

(10)
2021.07.246 **POSTE CHAUFFEUR JOURNALIER**

Modifiée par 2021.08.253

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste de chauffeur journalier;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer monsieur Patrick Boisvert comme chauffeur journalier selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(11.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(112.)
2021.07.247 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 14 h 12.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière